



Syndicat C.G.T.



1 Place de l'Hôpital BP 426
67091 STRASBOURG Cedex

☎ 03-88-11-60-98

☎ 03-88-11-64-35

✉ syndCGT@CHRU-Strasbourg.fr

INFIRMIER(ÈRE) :

UNE PROFESSION EN MAL DE RECONNAISSANCE

Les étudiants des professions paramédicales organisent, depuis l'automne 2006, des manifestations pour la reconnaissance de leur formation initiale à Bac +3, +4 et pour l'amélioration de leurs conditions d'études. Les professionnels pourraient bien amplifier le mouvement exigeant la traduction salariale de cette reconnaissance et l'amélioration des conditions de travail.

Formation



Ces revendications ne sont pas nouvelles, mais s'éclairent d'une autre actualité avec la pression pour l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur en LMD (Licence 3ans ; Master 5 ans ; Doctorat 8 ans).

Pendant plus d'une année, le Cabinet du Ministre de la Santé et celui de l'Enseignement Supérieur ont piloté des groupes de travail dans l'objectif de faire évoluer l'architecture des formations paramédicales, dont certaines relèvent uniquement de l' Education Nationale, ou de la Santé, et d'autre des deux. Ces groupes de travail n'ont pas intégré les organisations syndicales représentatives, par crainte sans doute qu'elles fassent le lien qualification/salaires. Aussi, certains participants ont pu croire aux déclarations d'intentions non suivies d'effet de la part des ministres, à moyens et statuts constants. Depuis décembre 2006, le dossier est sous responsabilité de la Direction des Hôpitaux et de l'Organisation des Soins (DHOS) qui l'a ouvert aux organisations syndicales.

Pour la CGT, il est urgent de reconnaître le niveau de formation initiale de toutes les

professions de santé, y compris l'année de préparation aux concours.

Le cursus de formation doit permettre la formation tout au long de sa carrière, faire reconnaître les compétences acquises en référence à des indicateurs de qualifications, développer les possibilités de passerelles, rendre possible l'accès à la recherche. En ce sens, les travaux sur la VAE des professions paramédicales et l'intégration dans le cursus universitaire doivent être menés dans le même objectif de reconnaissance des qualifications. Pour les professions de santé, il est nécessaire de créer une véritable discipline en soins.

Cela participerait à « s'émanciper » de la tutelle médicale, à faire évoluer la part d'autonomie de décision de ces professionnels pour répondre aux nouveaux besoins de santé et aux nouvelles organisations des soins, tout en préservant la nécessaire coopération avec le corps médical et les autres partenaires : paramédicaux, sociaux, administratifs...





Contenu professionnel

Dans un contexte de pénurie de médecins, d'objectifs constants de diminution des dépenses de santé, le Ministère intègre ces données dans son cahier des charges de révisions des formations initiales pour les différentes professions. Cela se traduit de plusieurs façons :

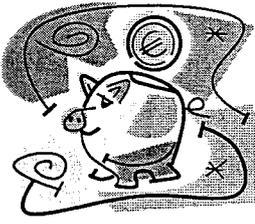
- C'est l'axe retenu pour les onze expérimentations en cours (décrets 13/12/04 et 30/03/06) afin de libérer du temps médical en transférant une part d'activité vers les professions paramédicales. Cela pourrait se généraliser.
- Dans l'étude prospective de l'Observatoire des Métiers de la Fonction Publique Hospitalière, les travaux s'orientent sur des nouveaux métiers au niveau Bac + 5 (infirmiers(ères) en pratiques avancées, coordonnateurs de soins, manipulateurs en radiologie dosimétriste...). Pour le plus grand nombre, ce pourrait être un mouvement inverse.
- Dans une même logique, il a été accordé une autorisation de prescription pour les infirmiers(ères) de dispositifs médicaux sous encadrement médical (art. 34 de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2007, disposition soumise pour avis au Conseil Supérieur des Professions Paramédicales—CSPPM— du 13 mars 2007).

De par leur exercice, les paramédicaux ont développé des compétences qui débouchent sur un élargissement de leur rôle. Cela appelle une reconnaissance autrement que par une délégation d'actes sous contrôle médical, mais par la valorisation du rôle propre de l'Infirmier(ère) et de la place spécifique qu'ils occupent dans l'organisation des soins.

Comme la plupart des professionnels, nous sommes favorables à une réflexion sur l'évolution du contenu de la profession mais elle ne doit pas s'engager dans le seul but économique.

Attractivité/salaire

Les quotas d'admission dans les IFSI ont été officiellement augmentés, mais dans la réalité le nombre d'étudiants diplômés à la sortie reste en dessous des résultats escomptés : 110 000 au concours, 50 000 recevables, 30 000 admis, 27 000 entrés pour n'aboutir qu'à 20 000 diplômés ! Cela est du, pour l'essentiel, aux difficiles conditions d'étude : manque d'encadrement dans les instituts et sur les terrains de stages ; faiblesse des ressources



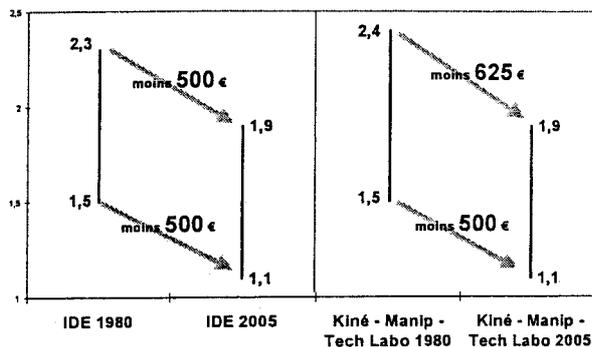
financières qui conduisent nombre d'étudiants à travailler en plus de leur formation ; cursus de formation très soutenu ; ambiguïté entre statut d'étudiant et en fait un cursus scolaire type école professionnelle.

Mais l'augmentation des quotas ne saurait suffire à combler la pénurie d'infirmiers(ères). Les très mauvaises conditions de travail contribuent à un taux de fuite important. Les modifications incessantes de planning mettent en tension vie professionnelle et vie familiale, le manque de moyens pèse sur la qualité des soins, l'accueil des patients, le respect de la déontologie professionnelle et de la législation du travail.

Pour enrayer le phénomène, il faut revoir l'organisation des soins : reconstruire les équipes stables et stopper la flexibilité imposée, créer des postes administratifs, logistiques pour libérer du temps professionnel, donner du temps pour les transmissions, pour permettre la réflexion sur les pratiques professionnelles, pour permettre de participer aux prises de décisions d'évolution de la profession et de politiques de santé.

Tout simplement pouvoir exercer pleinement un métier choisi.

Vous trouverez ci-dessous un tableau faisant état de la comparaison des salaires mensuels en début et fin de carrière entre 1980 et 2005 (en coefficient du SMIC) des Infirmiers(ères), et des Kinésithérapeutes, des Manipulatrices radio et des Techniciens de Laboratoire.



LA CGT PROPOSE COMME REPÈRE REVENDICATIF, SUR LA BASE D'UN SMIC RÉÉVALUÉ À 1500 EUROS, UN SALAIRE DE DÉBUT À 1,8 FOIS LE SMIC. LA « DITE NÉGOCIATION » DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE FUT UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ POUR LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS ET S'EST SOLDÉ PAR UNE REVALORISATION DE LA PRIME DE 13,87 €. C'EST L'UNE DES RAISONS DE LA NON SIGNATURE PAR LA FÉDÉRATION SANTÉ CGT DU PROTOCOLE D'OCTOBRE 2006. □

Enfin la question des salaires est un élément important de l'attractivité d'une profession !!!! Aujourd'hui, le salaire d'un(e) infirmier(ère) dans la Fonction Publique Hospitalière est de 1381 Euros en début de carrière, soit 1,1 fois le SMIC, pour une formation de plus trois ans après le Bac, pour une profession à fortes responsabilités et fortes contraintes psychologiques, physiques et des horaires très contraignants.

Ordre infirmier



Si sur toutes les revendications essentielles de la profession le ministère ne répond pas, il a fait diversion en laissant supposer que les réponses viendraient avec la création d'un Ordre de la profession infirmière, répondant ainsi au lobbying d'associations et de syndicats professionnels contre l'avis des syndicats représentatifs (CGT, CFDT, FO, CFTC, SUD, UNSA). De plus, cette structure fort contestable serait demandée par les libéraux mais n'est d'aucune utilité pour les salariés, soit 85 % de la profession.

Tous(tes) les Infirmiers(ères) seront soumis(es) à une cotisation obligatoire.

Le mauvais exemple du Conseil de l'ordre des médecins, instance aux pratiques peu démocratiques, est fortement contesté par la profession. La déontologie médicale a été souvent prise à défaut ou bien muette sur le scandale du sang contaminé, la contraception ou l'IVG, les problèmes d'exclusion, les conduites addictives, le scandale de la canicule, l'euthanasie, les difficultés de fonctionnement des services, les listes d'attentes pour suivre des soins.... Et lorsque des voix s'élèvent, il y a rappel à l'ordre comme dernièrement pour le Docteur Pelloux.

Nous ne referons pas ici le débat. Toutes les missions d'un ordre (enregistrement des diplômes,

respect de la législation...) sont assurées par les services déconcentrés de l'État qui doivent avoir des moyens renforcés. Les salariés ont toutes les obligations dans le contrat de travail ou le statut de la fonction publique, notamment en terme de conseil de discipline pour insuffisance ou faute professionnelle.

Enfin, ces missions relèvent du champ syndical. C'est bien pourquoi le gouvernement tente de réduire encore un peu plus le dialogue social en diminuant les prérogatives des organisations de défenses des salariés. Il met en place des structures avec élection sans représentants syndicaux (conseil de pôle, commission de soins, ordre...).

Imposer la création d'un ordre professionnel en écho à une forte identité professionnelle en mal de reconnaissance est un artifice qui peut s'avérer très utile pour le pouvoir qui a besoin de rechercher un consensus pour imposer la transformation de l'hôpital en entreprise d'actes de soins au détriment d'une prise en charge de la personne en fonction de ses besoins. La reconnaissance d'une profession se gagne par l'engagement des professionnels de terrain dans les prises de décisions. Pour cela, ils doivent avoir les moyens de cet investissement.

La loi est votée mais les décrets d'applications ne sont pas sortis.

Il faut continuer l'action pour refuser la création de l'Ordre Infirmier et pour obtenir un Haut Conseil des Professions Paramédicales digne de ce nom avec un pouvoir décisionnaire et des commissions par profession, comme l'ont réclamé les représentants des professionnels (syndicats et certaines associations) lors du CSPPM Interprofessionnel du 16 mars 2007.



Une mobilisation à construire

Voilà un ensemble de raisons pour qu'une fois encore la profession Infirmière réagisse et se mobilise pour obtenir satisfaction, à savoir :

- Une reconnaissance à BAC + 3, avec le salaire au moins égal à 1,8 fois le SMIC au lieu de 1,1 fois actuellement,
- La formation d'étudiants en nombre suffisant avec des moyens financiers pour pouvoir suivre dignement leurs études dans de bonnes conditions (bourses, allocations d'études, salaires étudiants, prise en charge des frais de stage, logement...),
- L'embauche en nombre suffisant de professionnels qualifiés, chaque fois que cela est nécessaire,
- L'amélioration des conditions de travail,
- Le refus de la mise en place d'un Ordre Infirmier.

Ces revendications ne sont pas exhaustives, elles sont simplement celles qui sont le plus portées par la profession mais elles se compléteront par vos interventions.

Nous gagnerons ces revendications par une mobilisation unitaire de

**Contre L'Ordre Infirmier,
signer la pétition en ligne sur le site de
La Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT :
<http://www.sante.cgt.fr/>**